



Délibération n°2019-014
Comité syndical du 28 mars 2019

CHARTRE DE LA ROUTE DE L'AMITIE 2019

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 28 mars 2019 à 14h30, salle de l'Abri du Marin sur le port d'Audierne

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
 - Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 4
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 2
- Représentant 18 voix

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Fête du Vent et de la Mer organise sa manifestation « La route de l'Amitié » du 27 juillet au 4 août 2019

Cette manifestation regroupe environ 150 voiliers pour une navigation du port d'Audierne jusqu'au port de Palais à Belle-Ile en passant par les ports de Loctudy, Concarneau, Lesconil, Lorient. Chaque soir des festivités sont organisées dans ces ports-étape.

L'association propose une charte à destination des gestionnaires et communes d'implantation des ports qui fixe leurs engagements respectifs. Par cette charte, les gestionnaires des ports s'engagent notamment à :

- Assurer la sécurité des navires au mouillage ou à quai. Si les équipements de sécurité existants ne sont pas suffisamment dimensionnés, l'Association devra les compléter ;
- Mettre à disposition des places à quai, au mouillage ou aux pontons pour tous les navires participant à la manifestation ;
- Prendre contact afin d'aider au placement puis guidage des bateaux par navire à moteur avant l'arrivée et au départ des bateaux ;
- Maintenir de l'éclairage sur le port ;
- Assurer la gratuité des places jusqu'au départ de la flottille, en cas d'annulation d'une étape pour raisons météo ;
- A mettre à disposition des douches et WC gratuits ou payants ;
- Distribuer la revue Route de l'Amitié dans les bureaux du port et les affiches de la de Route de l'Amitié ;

0105 .AVA B-

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le
ID : 029-200076669-20190328-2019_014-DE

- Servir de relai de l'événement sur les sites internet des offices du tourisme et des mairies et gestionnaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

DECIDE

- d'adhérer à la charte « Route de l'amitié 2019 »
- d'autoriser le Président à signer cette charte telle qu'annexée à la présente délibération

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez